

## LES FONDAMENTAUX > La formation SSCT agrée 3 jours ou 5 jours



S'INITIER À L'ANALYSE DU TRAVAIL POUR  
AUGMENTER LA PERTINENCE DU CSE  
EN QUALITÉ D'INTERLOCUTEUR SSCT  
DE LA DIRECTION

Réf. : CSE-002 / CSE-003

- ▶ **21 ou 35 heures** de formation agréée selon la taille de l'entreprise
- ▶ **À associer aux fondamentaux économiques** pour un tour d'horizon complet de votre mandat

>>> Trois à cinq jours pour découvrir le rôle du CSE dans le domaine de la santé et des conditions de travail et s'investir pleinement dans son mandat.

### OBJECTIFS

- ▶ Maîtriser les attributions et les moyens du CSE pour contribuer à l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

### PUBLIC

- ▶ Membre du CSE

### PRÉREQUIS

- ▶ Formation accessible à tout élu, quelle que soit sa formation initiale

*Personne en situation de handicap, contactez-nous : [questionhandicap@syndex.fr](mailto:questionhandicap@syndex.fr)*

### PROGRAMME

#### 1. Connaître et comprendre le rôle du CSE dans le domaine de la santé et des conditions de travail

- Connaître les missions et les attributions du CSE en matière de SSCT
- Identifier le cadre législatif et réglementaire de la santé et sécurité au travail

#### 2. Maîtriser l'organisation et les moyens du CSE en matière SSCT

- Élaborer des modalités d'articulation efficaces entre les différentes instances et acteurs qui ont des missions SSCT (CSE centraux, locaux, commissions SSCT et représentants de proximité)
- Connaître les outils et les cadres d'action de l'instance (enquête, inspection, information-consultation, droit d'alerte...)

*Approche dynamique alternant des interventions des formateurs et des temps d'échanges et de travail*

### 3. S'initier à l'analyse du travail

- Maîtriser les notions théoriques de l'analyse du travail
- Identifier les effets possibles de l'organisation et des conditions de travail sur la santé
- Apprendre à distinguer et décrire des facteurs de risques physiques, environnementaux et organisationnels

*Observation d'une situation réelle dans l'entreprise. Atelier et étude de cas en sous-groupe*

### 4. Inscrire l'action du CSE dans la démarche de prévention des risques professionnels

- S'entendre sur ce que sont les risques professionnels et les identifier par familles
- Établir un diagnostic SSCT de l'entreprise à partir des documents de prévention de l'entreprise
- Identifier les différents acteurs de la prévention présents dans et hors de l'entreprise
- Inscrire son action de terrain dans une démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels

*Approche dynamique alternant des interventions des formateurs et des temps d'échanges et de travail*

### 5. Porter une action d'amélioration des conditions de travail en CSE

- Savoir conduire une action portant sur l'amélioration des conditions de travail en fonction de l'organisation du CSE, des domaines de consultation et de l'architecture des instances
- Préparer une intervention en réunion : ordre du jour, préparation de l'argumentaire ou de la délibération, répartition des rôles entre membres...
- Savoir mobiliser les lois et les réglementations relatifs au CSE pour légitimer les actions de l'instance en matière SSCT

*Étude de cas en sous-groupe.*

*Évaluation des acquis : QCM, quizz, mise en situation, auto-évaluation*



LE **plus**  
SYNDEX

Une formation qui s'appuie sur des cas réels

Vous construisez ensemble des outils utilisables dès la sortie de la formation

► Entreprises de moins de 300 salariés

Réf. CSE-002

**3 jours** (21h)

**1050€** en inter  
Intra : sur devis

► Entreprises de plus de 300 salariés

Réf. CSE-003

**5 jours** (35h)

**1750€** en inter  
Intra : sur devis